



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°13-2020-154

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2020

Sommaire

DDTM13

- 13-2020-06-23-002 - Arrêté préfectoral fixant le plan de chasse au grand gibier pour la campagne 2020-2021 dans le département des Bouches-du-Rhône (4 pages) Page 3
- 13-2020-06-22-004 - Arrêté préfectoral portant autorisation dérogatoire à l'article L.411-1, au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement, au bénéfice du Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CNRS-UMR 5175), pour procéder à des fins scientifiques à la capture, au prélèvement de matériel biologique, au transport, au marquage et à la destruction de spécimens de l'espèce Goéland leucophée (Larus michahellis) sur îles de Marseille, entre 2020 et 2024. (4 pages) Page 8
- 13-2020-06-22-003 - Arrêté préfectoral portant dérogation à l'article L.411-1 au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement au bénéfice de la société Ixblue pour procéder à des prélèvements de spécimens de l'espèce protégée Posidonie (Posidonia oceanica), en 2020 (3 pages) Page 13

Direction générale des finances publiques

- 13-2020-06-23-001 - Délégation automatique des responsables de structures de la DRFIP PACA et du département des BdR (4 pages) Page 17
- 13-2020-06-05-015 - RAA AVENANT CDU 013-2010-0035 .odt (4 pages) Page 22
- 13-2020-06-05-016 - RAA AVENANT CDU 013-2011-0187 .odt (4 pages) Page 27
- 13-2020-06-05-017 - RAA CDU 013-2020-0001.odt (6 pages) Page 32

DOUANES

- 13-2020-06-10-014 - Décision Aix 2020-2 du 10 06 20 (62 pages) Page 39

DDTM13

13-2020-06-23-002

Arrêté préfectoral fixant le plan de chasse au grand gibier
pour la campagne 2020-2021 dans le département des
Bouches-du-Rhône



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Mer, Eau et Environnement

**Arrêté préfectoral
fixant le plan de chasse au grand gibier
pour la campagne 2020-2021 dans le département des Bouches-du-Rhône**

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

- Vu** le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.120-1, L.425-6 à L.425-13, et R.425-1-1 à R.425-13
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- Vu** le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,
- Vu** le décret n° 2020-453 du 21 avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 11 février 2020 portant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 25 mai 2020 portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
- Vu** l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage des Bouches-du-Rhône, en date du 6 mai 2020,
- Vu** les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 26 mai au 15 juin 2020 en application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement,
- Considérant** qu'aux termes de l'article R.425-2 du Code de l'Environnement, il appartient au Préfet de fixer, pour chaque espèce de grand gibier soumis à plan de chasse, le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever annuellement,
- Considérant** qu'aux termes de l'article R425-12 du Code de l'Environnement, le Préfet arrête les modalités de contrôle de l'exécution des plans de chasse après concertation avec la Fédération Départementale des Chasseurs et après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage,
- Sur** proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Seules les demandes de plans de chasse individuels déposées ou transmises à la Fédération Départementale des Chasseurs avant la date limite du 30 avril seront prises en compte

.../...

Article 2

Le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux soumis à plan de chasse, à prélever dans le département des Bouches-du-Rhône pour la campagne 2020/2021 sont fixés comme suit :

	CHEVREUIL	CERF SIKA	DAIM	CERF ELAPHE
MINIMUM	108	4	4	1
MAXIMUM	670	21	33	30

Article 3 :

Tout bénéficiaire d'un plan de chasse doit , pour chaque animal abattu, remplir une fiche de constat de tir (modèle en annexe).

Article 4 :

Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois suivant sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de la Transition écologique et solidaire. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de celui-ci fait naître une décision implicite de rejet qui peut être à son tour déférée au Tribunal Administratif dans les deux mois suivants.

Article 5 :

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 23 juin 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
Pour Le Directeur Départemental
et par délégation
Le Directeur Adjoint

signé

Pascal JOBERT

FICHE DE CONSTAT DE TIR DU PLAN DE CHASSE 2020-2021

NOM DE LA SOCIETE NOM DU DETENTEUR DU PLAN DE CHASSE	COMMUNE	PLAN DE CHASSE N° : N° BRACELET : <u>A NOTER IMPERATIVEMENT</u>
---	---------	---

PARTIE RESERVEE AU DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE

Chasseur : M. Mme.....

Date de Tir :/...../..... Heure exacte :h.....

Espèce : Chevreuil Daim Cerf Sika Mouflon

Sexe : M F Poids : (plein)

Dentition – dents d’adulte (nombre)

OBSERVATIONS EVENTUELLES (état de l’animal, trophée...)

.....

.....

.....

MODE DE CHASSE (cocher la case correspondante)

Approche

Battue

Affût

MODE DE TIR (cocher la case correspondante)

Carabine

Arc

Fusil

Fait àle

Signature obligatoire du détenteur
du droit de chasse et cachet de la Société :

A compléter et renvoyer impérativement sous 48 heures avec la languette du bracelet à :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES BOUCHES DU RHONE
 950 Chemin de Maliverny – 13540 PUYRICARD
 Tel : 04.42.92.16.75

DDTM13

13-2020-06-22-004

Arrêté préfectoral portant autorisation dérogatoire à l'article L.411-1, au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement, au bénéfice du Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CNRS-UMR 5175), pour procéder à des fins scientifiques à la capture, au prélèvement de matériel biologique, au transport, au marquage et à la destruction de spécimens de l'espèce Goéland leucophée (*Larus michahellis*) sur îles de Marseille, entre 2020 et 2024.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DES BOUCHES-DU-RHÔNE
SERVICE MER, EAU ET ENVIRONNEMENT
PÔLE NATURE ET TERRITOIRES**

Arrêté préfectoral portant autorisation dérogatoire à l'article L.411-1, au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement, au bénéfice du Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CNRS-UMR 5175), pour procéder à des fins scientifiques à la capture, au prélèvement de matériel biologique, au transport, au marquage et à la destruction de spécimens de l'espèce Goéland leucophaée (*Larus michahellis*) sur îles de Marseille, entre 2020 et 2024.

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu la Directive Européenne n° 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le Code de l'Environnement, articles L.411-1, L.411-2, 4°, d et R.411-13 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande d'instruction des dérogations définies au 4^{ème} alinéa de l'article L.411-1, au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement ;

Vu le décret ministériel n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc National des Calanques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2020 portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, ci-après dénommée « la DDTM 13 » ;

Considérant la demande du Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CNRS-UMR 5175) ci-après dénommée « le CEFE-CNRS », formulée en date du 8 février 2020 pour la réalisation d'une étude sur l'éco-épidémiologie et les déplacements des Goélands leucophaées (*Larus Michahellis*) des îles de Marseille, sous la signature de monsieur Thierry BOULINIER, Directeur de recherche du CNRS.

Considérant que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet de recherche de la Commission Européenne dénommé SENTIMOUV (Spatial and demographic dynamics of disease transfer at the wildlife-human interface) ;

Considérant que cette étude contribue à l'amélioration des connaissances destinées à prédire et gérer les maladies infectieuses liées aux interactions entre l'homme et la faune ;

Considérant l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN PACA), en date du 1^{er} mars 2020 ;

Considérant l'avis conforme n° 2020-046 du Directeur du Parc National des Calanques, ci-après dénommé « PNCal », en date du 12 mars 2020 ;

Considérant que la présente autorisation dérogatoire ne nuira pas au maintien, dans un état de conservation favorable de la population de Goéland leucophée qu'elle concerne ;

Considérant la consultation du public réalisée du 3 juin 2020 au 17 juin 2020 sur le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et n'ayant donné lieu à aucune participation ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}, objectif et espèce concernée:

Le présent arrêté autorise à titre dérogatoire, sur une l'espèce protégée Goéland leucophée (*Larus michahellis*) :

- la capture d'individus, leur marquage par pose de bagues et de balises GPS suivi d'un relâcher immédiat sur place ;
- le prélèvement et le transport vers les locaux du bénéficiaire, de matériel biologique (sang et plumes) ;
- la capture d'œufs pour réaliser des échanges entre les nids d'une même île ;
- l'enlèvement et le transport d'œufs vers les locaux du bénéficiaire ;
- la stérilisation d'œufs dans leurs nids.

Cette autorisation dérogatoire intervient dans le cadre d'une étude scientifique se déroulant entre les années 2020 et 2024 visant améliorer les connaissances sur la circulation de maladies dans les populations de Goélands en relation avec les déplacements des individus et les activités humaines.

Article 2, bénéficiaire :

La présente autorisation dérogatoire est octroyée au Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CNRS-UMR 5175), sis 1919 route de Mende 34090 Montpellier, représentée par Monsieur Thierry BOULINIER, directeur de recherche du CNRS.

Article 3, mandataires :

1) Au titre de coordinateur de l'étude :

- Thierry BOULINIER, Directeur de recherche du CNRS, Docteur en écologie, Docteur vétérinaire, habilité à diriger des recherches.

2) Au titre de personnel intervenant sur les spécimens vivants :

- Thierry BOULINIER, Directeur de recherche du CNRS, Docteur en écologie, Docteur vétérinaire, habilité à diriger des recherches.
- Juliet LAMB, chercheuse postdoctorale, titulaire d'une thèse d'université, disposant de 10 années d'expérience de terrain sur l'écologie des oiseaux marins.
- Yvan LATGE, assistant de recherche universitaire, titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome, disposant de 10 années d'expérience de terrain sur l'écologie des oiseaux marins.
- Jérémy TORNOS, doctorant en écologie, titulaire d'un Master et d'un diplôme d'ingénieur agronome, formé à la conception de projets d'expérimentation animale.
- Manon AMIGUET, assistante de recherche au CEFE-CNRS, titulaire d'un Master en écologie, disposant d'une expérience de terrain de plusieurs années sur l'écologie des oiseaux marins.
- Samuel PERRET, assistant ingénieur du CEFE-CNRS, formé à la manipulation pour des projets d'expérimentation animale, disposant d'une expérience de terrain de plusieurs années sur l'écologie des oiseaux marins.

Chaque personnel intervenant sur les spécimens vivant est tenu de porter sur soi une copie du présent acte afin de pouvoir la présenter lors d'un éventuel contrôle.

Article 4, territoire concerné :

Le territoire concerné par la présente autorisation dérogatoire est situé sur la commune de Marseille, en cœur de Parc National des Calanques, dans les 5 localisations suivantes :

- 1) île Pomêgue (archipel du Frioul) ;
- 2) île Ratonneau (archipel du Frioul) ;
- 3) île d'If (archipel du Frioul) ;
- 4) île de Riou (archipel de Riou);
- 5) île Plane (archipel de Riou).

Article 5, interventions sur le Goéland leucophée :

1) Manipulations sur les adultes et les poussins :

- Le quota maximal total autorisé au marquage par la pose de bagues, aux prélèvements de sang, de plumes, de frottis buccaux et cloacaux est de 200 individus adultes reproducteurs et 500 individus poussin ;
- Les quotas définis à l'alinéa précédent doivent être équitablement répartis sur la durée de la présente autorisation définie à l'article 7, soit en moyenne 40 adultes et 100 poussins par saison de reproduction ;
- Le quota maximal total autorisé au marquage par pose de balise GPS à l'aide d'un harnais léger est de 40 individus adultes reproducteurs ;
- Le quota maximal total autorisé au prélèvement de plumes par individu est de 10 petites plumes de contour de la zone ventrale ;
- Le quota maximal total autorisé au prélèvement de sang par individu adulte est de 2 millilitres (ml) ;
- Le quota maximal total autorisé au prélèvement de sang par individu poussin est de 0,5 millilitre (ml) ;
- Le nombre maximal de prélèvements de sang par individu poussin est fixé à 4, dans la limite du quota défini à l'alinéa précédent ;
- Les prélèvements de sang sont effectués au niveau de la patte ou de l'aile des individus, avec une aiguille et une seringue rincées à l'héparine afin d'éviter la coagulation du sang ;
- Le quota maximal total autorisé de frottis buccaux et cloacaux par individu, adulte ou poussin, est de 1 ;
- Les frottis buccaux et cloacaux sont effectués à l'aide d'un écouvillon stérile ;
- Le temps maximal total de manipulation de chaque individu, adulte ou poussin, est de 30 minutes ;

2) Manipulation sur les œufs:

- Le quota maximal total autorisé au prélèvement et à l'échange d'œufs est de 80 nids ;
- Le quota maximal autorisé au prélèvement d'œufs par nid est de 1, dans la limite de 40 œufs par saison de reproduction et uniquement pour les années 2021 et 2022 ;
- Le quota maximal autorisé à l'échange d'œufs entre nids d'une même île est de 1, dans la limite de 40 œufs par saison de reproduction et uniquement pour les années 2021 et 2022 ;
- Le quota maximal total autorisé à la stérilisation d'œufs restés au nid et produits par 20 individus adultes reproducteurs équipés préalablement de GPS selon les modalités fixées à l'alinéa 3 du 1) est de 100 sur la durée de la présence autorisation définie à l'article 7 ;
- La stérilisation des œufs est réalisée par badigeonnage de la coquille par une huile végétale.

3) Prescriptions d'ordre général :

- Les interventions sur le Goéland leucopnée autorisées par le présent acte ne devront pas impacter les habitats et espèces protégées pouvant se situer à proximité de l'opération ;
- Le bénéficiaire devra informer l'établissement public du Parc national des Calanques et la DDTM13 au plus tard une semaine avant leur réalisation, par mail aux adresses suivantes : autorisation@calanques-parcnational.fr , ddtm-chasse@bouches-du-rhone.gouv.fr .
- Le bénéficiaire veillera à respecter les réglementations applicables dans le cœur du Parc national des Calanques.

Article 6, bilan des interventions et transmission des résultats obtenus:

1) Lors de la publication des résultats de l'étude (rapport final ou publications scientifiques), le bénéficiaire en adressera un exemplaire à l'établissement public du Parc national des Calanques, à la DDTM 13 et à la DREAL PACA.

2) Dès que possible et au plus tard un an après le terme de la période de validité de la présente autorisation, le bénéficiaire transmettra à l'établissement public du Parc national des Calanques, une copie des données transmissibles obtenues dans le cadre de la présente autorisation.

4) Le bénéficiaire s'engage à citer le Parc national des Calanques dans les publications de toute nature basées sur la présente autorisation.

Article 7, période de validité :

Le présent acte est applicable pour la période s'étalant du 1^{er} mars au 30 juin et pour les années 2020 à 2024 incluses.

Article 8, publication et voies de recours :

Le présent acte, publié au registre des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône, pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois suivant sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai de 2 mois, le bénéficiaire peut exercer un recours gracieux auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône.

Article 9, exécution :

- Le Préfet de Police du département des Bouches-du-Rhône,
 - La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
 - Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
 - Le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départemental des Bouches-du-Rhône,
 - Le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité,
 - Le Directeur de l'établissement public gérant le Parc National des Calanques,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22 juin 2020

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au Chef du Service Mer, Eau et Environnement,
Frédéric ARCHELAS

SIGNE

DDTM13

13-2020-06-22-003

Arrêté préfectoral portant dérogation à l'article L.411-1 au
titre de l'article
L.411-2 du Code de l'Environnement au bénéfice de la
société Ixblue pour
procéder à des prélèvements de spécimens de l'espèce
protégée Posidonie
(*Posidonia oceanica*), en 2020

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DES BOUCHES-DU-RHÔNE
SERVICE MER, EAU & ENVIRONNEMENT**

Arrêté préfectoral portant dérogation à l'article L.411-1 au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement au bénéfice de la société Ixblue pour procéder à des prélèvements de spécimens de l'espèce protégée Posidonie (*Posidonia oceanica*), en 2020.

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu la directive européenne n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.411-1 et L.411-2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 1988 relatif à la liste des espèces végétales marines protégées ;

Vu le décret ministériel n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande d'instruction des dérogations définies au 4^{ème} alinéa de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement au titre de l'article L.411-2 du même code ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 février 2020, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2020, portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2018, imposant des prescriptions à la société Électricité de France (EDF) dans le cadre de la mise à jour complète des prescriptions applicables à sa centrale thermique de Martigues-Ponteau ;

Considérant la demande de dérogation en date du 24 février 2020 présentée par la société Ixblue, sous la signature de son Directeur, Monsieur Eric DELORT ;

Considérant le protocole d'intervention accompagnant la demande visée au précédent considérant proposé par la société Ixblue ;

Considérant l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) en date du 14 mars 2020 ;

Considérant que la demande de dérogation a pour objectif la réalisation du suivi des impacts des rejets de la centrale thermique de Martigues-Ponteau dans le milieu marin et notamment des conséquences possibles sur le benthos, tel de défini au chapitre 4.5 de l'arrêté préfectoral du 15 mars 2018 susvisé ;

Considérant que ce suivi écologique nécessite le prélèvement de spécimens de Posidonie afin de procéder à une analyse de la biométrie et de la biomasse des épiphytes ;

Considérant la consultation du public réalisée du 3 juin 2020 au 17 juin 2020 sur le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et n'ayant donné lieu à aucune participation ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}, objet :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement, le présent arrêté établit les conditions de prélèvement à des fins scientifiques, de spécimens de Posidonie (*Posidonia oceanica*), sur la commune de Martigues au cours de l'année 2020.

Article 2, bénéficiaires et mandataires :

1. La société Ixblue, sise 46 quai François Mitterrand, 13600 La Ciotat, représenté par son Directeur Monsieur Eric DELORT, est le bénéficiaire de la présente autorisation.
2. Madame Laura BARDET, ingénieure en environnement marin, titulaire d'un Master 2 en océanographie, est le mandataire désigné sur proposition du bénéficiaire pour réaliser les prélèvements dans le cadre de la présente autorisation.

Article 3, espèce autorisée à être prélevée et quota autorisé :

1. L'espèce autorisée à être prélevée dans le cadre de la présente autorisation est la Posidonie (*Posidonia oceanica*) ;
2. Dans le cadre de la présente autorisation, le bénéficiaire est autorisé à prélever **un total de 60 rhizomes** de Posidonie à raison de 15 faisceaux par site de prélèvement définis à l'article 5 et à raison de 2 campagnes de prélèvement au cours de l'année 2020.
3. Le transport des spécimens de Posidonie prélevés dans le cadre de la présente autorisation vers les locaux du bénéficiaire est autorisé.

Article 4, localisation des sites de prélèvement :

Les prélèvements auront lieu sur la commune de Martigues, dans l'Anse des Laurons et à la Pointe de Bonnieu, aux coordonnées suivantes :

Site	Latitude (DMS)	Longitude (DMS)	Profondeur (m)
Station Anse des Laurons	43°21.25 N	5°01.21 E	5
Station Pointe de Bonnieu	43°20.84 N	5°00.94 E	15

Article 5, modalités d'exercice des prélèvements :

Le mandataire devra informer le Service Mer, Eau et Environnement de la DDTM13 de la date exacte des prélèvements au moins une semaine à l'avance à l'adresse électronique suivante : ddtm-chasse@bouches-du-rhone.gouv.fr.

Article 6, bilan des opérations de prélèvements :

Au plus tard un mois après la fin de la période de validité de la présente autorisation, le bénéficiaire devra fournir une copie des données et des résultats obtenus dans le cadre de celle-ci aux organismes suivants :

1. Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMed);
2. DDTM13 ;
3. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA (DREAL PACA).

Article 7, période de validité :

Le présent acte est applicable de sa date de publication au 31 décembre 2020.

Article 8, publication, voies et délais de recours :

Le présent arrêté, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois suivant sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai de 2 mois, le bénéficiaire peut exercer un recours gracieux auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône.

Article 9, suivi et exécution :

- Le Préfet de Police des Bouches-du-Rhône,
- Le Préfet Maritime de la Méditerranée,
- La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
- Le Directeur Interrégional de la Mer Méditerranée,
- Le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône,
- Le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22 juin 2020

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au Chef du Service Mer, Eau et Environnement
Frédéric ARCHELAS

SIGNE

Direction générale des finances publiques

13-2020-06-23-001

Délégation automatique des responsables de structures de
la DRFIP PACA et du département des BdR

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DES BOUCHES-DU-RHONE

16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 et suivants
de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment les articles L. 190 et R.* 190-1 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la
lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus
covid-19,

Vu l'arrêté du 18 mars 2020 relevant temporairement les plafonds de délégation de signature s'agissant des
demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée et de remboursement de crédit d'impôt

Arrête :

Article 1^{er} - Le montant de la délégation dont disposent, en matière de contentieux et de gracieux fiscal et
en application des dispositions du III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts,
les responsables des services des finances publiques dans le département des Bouches-du-Rhône,
dont les noms sont précisés en annexe, est fixé à :

- 60 000 €, pour prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet,
de dégrèvement ou de restitution d'office, ou pour prendre des décisions gracieuses portant remise,
modération, transaction ou rejet. Cette limite est portée à 76 000 € pour les responsables ayant au
moins le grade d'administrateur des Finances publiques ;
- 100 000 €, s'agissant des responsables de pôle de contrôle et d'expertise pour statuer sur les
demandes de remboursement de crédit d'impôt et de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;
- 500 000 €, s'agissant des responsables de services des impôts des entreprises pour statuer sur les
demandes de remboursement de crédit d'impôt et de crédit de taxe sur la valeur ajoutée.

Article 2 - Ces mêmes responsables des services des finances publiques dans le département des
Bouches-du-Rhône sont par ailleurs compétents sans limitation de montant pour :

- signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions gracieuses et contentieuses ;
- statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de
contribution économique territoriale présentées par une entreprise dont tous les établissements sont
situés dans le ressort territorial du service (SIP ou SIP-SIE) ;
- statuer sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;
- accorder les prorogations de délai prévues aux IV et IV bis de l'article 1594-0 G du code général des
impôts.

Article 3 - Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} juillet 2020 et sera publié au recueil des actes administratifs
de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 23 juin 2020

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur régional des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-
du-Rhône,

signé
Francis BONNET

Direction régionale des Finances publiques des Bouches-du-Rhône

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II et les articles 212 et suivants de l'annexe IV au code général des impôts

NOM - Prénom	Responsables des services	Date d'effet de la délégation
	Services des Impôts des entreprises	
CORDES Jean-Michel	Aix Nord	01/05/2020
HUMBERT Xavier	Aix Sud	01/10/2017
BENESTI Jean-Luc	Arles	01/06/2020
BERTOLO Jean-Louis	Aubagne	01/07/2015
AIM Gérald	Istres	01/07/2013
ARNOU Franck	Marignane	01/05/2019
CRESENT Chantal	Marseille 1/8	01/01/2017
VAUJOUR Robert	Marseille 2/15/16	01/02/2018
ARNAUD Denis	Marseille 3/14	01/06/2020
DELPY Jacques	Marseille 5/6	01/05/2019
ROUCOULE Olivier	Marseille 7/9/10	01/07/2018
ROSSIGNOL Georges	Marseille Saint Barnabé	17/09/2019
GAVEN Véronique	Martigues	01/07/2013
RAMBION Corine	Salon de Provence	01/04/2020
DANY Michel	Tarascon	01/02/2019
	Services des impôts des particuliers	
GIRAUD Pascal	Aix Nord	01/07/2020
DUFOUR Marilynne	Aix Sud	01/05/2020
RAFFALI Marie Jeanne	Arles	01/09/2019
DI PAOLA Christiane	Aubagne	01/06/2020
LIEBAERT Annie	Istres	01/07/2019
TETARD Paul	Marignane	01/07/2013
DARNER Michel	Marseille 2/15/16	01/01/2015
ARLAUD Fabienne	Marseille 3/14	01/05/2019
JEREZ Jean-Jacques	Marseille 4/13	01/05/2020
MICHAUD Thierry	Marseille 5/6	01/01/2016
PUCAR Martine	Marseille 7/9/10	01/06/2020
MICHAUD Thierry (intérim)	Marseille 1/8	08/06/2020
KUGLER GHEBALI Florence	Marseille 11/12	01/10/2017
GUEDON Chantal	Martigues	01/04/2019
PARDUCCI Christian	Salon de Provence	01/05/2020
LEYRAUD Frédéric	Tarascon	01/04/2019

NOM - Prénom	Responsables des services	Date d'effet de la délégation
	Service des impôts des particuliers - Service des Impôts des entreprises	
CESTER Hélène	SIP- SIE La Ciotat	01/07/2018
	Trésoreries	
GARLIN Gilles (intérim)	Allauch	01/01/2020
LEFEBVRE Véronique	Berre l'Etang	01/03/2018
LAUBRAY Eric	Châteaurenard	01/02/2019
TARDIEU Claude	Gardanne	01/03/2018
BERDAGUÉ Denis	Maussane - Vallée des Baux	01/04/2019
BUREAU Philippe	Miramas	01/07/2014
CHIANEA Jean-Louis	Roquevaire	01/05/2018
TOUVEREY Magali	St Rémy de Provence	01/07/2013
TEISSIER François	Trets	01/09/2018
LEFEBVRE Lionel	Vitrolles	01/03/2018
	Services de Publicité Foncière	
VITROLLES Rémi	Aix 1 ^{er} bureau	14/05/2016
VITROLLES Rémi (intérim)	Aix 2 ^{ème} bureau	01/07/2017
MENOTTI Franck (intérim)	Marseille 1 ^{er} bureau	15/05/2020
MIGNACCA Maria (intérim)	Marseille 2 ^{ème} bureau	15/05/2020
MIGNACCA Maria (intérim)	Marseille 3 ^{ème} bureau	15/05/2020
MENOTTI Franck	Marseille 4 ^{ème} bureau	01/10/2016
CHENILLOT Fabien	Tarascon	01/06/2020
	Brigades	
OLIVRY Denis	1 ^{ère} brigade départementale de vérification Marseille	01/09/2019
PROST Yannick	2 ^{ème} brigade départementale de vérification Marseille	01/01/2015
GUIRAUD Marie-Françoise	3 ^{ème} brigade départementale de vérification Marseille	01/09/2018
PASSARELLI Rose-Anne	4 ^{ème} brigade départementale de vérification Marseille	01/09/2017
CARROUE Stéphanie	5 ^{ème} brigade départementale de vérification Aix	01/09/2017
BERNARD Aurélien	6 ^{ème} brigade départementale de vérification Aix	01/01/2020
BEN HAMOU Amar	7 ^{ème} brigade départementale de vérification Salon	01/09/2018
AUGER Emmanuel	8 ^{ème} brigade départementale de vérification Marignane	01/09/2019

NOM - Prénom	Responsables des services	Date d'effet de la délégation
LAYE Didier SEVERIN Fabrice BAUDRY Laurent HIRTZ Nicolas VANIER Pascal LANGLINAY William	Pôles Contrôle Expertise Aix Marignane Salon de Provence Marseille Borde Marseille St Barnabe Marseille Sadi-Carnot	01/12/2019 01/09/2019 01/09/2018 01/09/2019 01/09/2019 01/09/2017
OUILAT Louisa	Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine	01/09/2016
GOSSELET Jean-Jacques DAVADIE Claire	Pôles de recouvrement spécialisés Aix Marseille	01/05/2020 01/02/2019
THERASSE Philippe (intérim) DI CRISTO Véronique LABORY Jean-Paul COSCO Pascale (intérim)	Centre des impôts fonciers Aix-en-Provence Marseille Nord Marseille Sud Tarascon	15/03/2020 01/09/2016 01/09/2019 01/09/2019
THERASSE Philippe NOEL Laurence	Service Départemental de l'Enregistrement Aix-en-Provence Marseille	01/12/2017 01/12/2017

Direction générale des finances publiques

13-2020-06-05-015

RAA AVENANT CDU 013-2010-0035 .odt



**PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**AVENANT CONVENTION D'UTILISATION
N° 013 – 2010 – 0035 du 30 décembre 2016
DRFIP PACA 44/46 rue Liandier 13008 Marseille**

Les soussignés :

1°- L'administration chargée des domaines, représentée par Monsieur Francis BONNET, administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, dont les bureaux sont situés 16 rue Borde 13357 Marseille Cedex 20, stipulant en vertu de la délégation de signature du préfet, qui lui a été consentie par arrêté du 11 décembre 2017, ci-après dénommé **le propriétaire**

D'une part,

2°- La direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône représentée par Monsieur Yvan HUART administrateur général des Finances publiques, intervenant aux présentes, en qualité de directeur du pôle pilotage et ressources dont les bureaux sont situés 16 rue Borde 13357 Marseille Cedex 20, ci-après dénommée **l'utilisateur**

D'autre part,

se sont présentés devant nous, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, et sont convenus du dispositif suivant :

EXPOSE

L'utilisateur a demandé, pour l'exercice de ses missions, la mise à disposition d'une partie d'un immeuble situé à Marseille (13008) – 44/46 rue Liandier.

Cette demande est mise en œuvre dans les conditions fixées par la présente convention et par les circulaires du Premier ministre relatives à la politique immobilière de l'État.

Suite à une restructuration des services, les surfaces d'occupation de la DRFIP sont modifiées, les articles 5 et 10 de la convention d'utilisation initiale sont ainsi rédigés à compter du 1^{er} janvier 2020.

CONVENTION

Article 5

Ratio d'occupation

Les surfaces de l'immeuble désigné à l'article 2 sont les suivantes :

- surface de plancher (SDP)2796,58 m²
- surface utile brute (SUB) 2648,29 m²
- surface utile nette (SUN)1240,51 m²
- nombre de parkings50 en sous-sol

Au 1^{er} janvier 2020, les effectifs présents dans l'immeuble sont les suivants :

- Effectifs physiques107
- Effectifs administratifs106
- Nombre de postes de travail118

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2020, le ratio d'occupation de l'immeuble désigné à l'article 2 s'établit à 10,51 mètres carrés par agent.

Article 10

Engagements d'amélioration de la performance immobilière calculés sur les surfaces occupées à compter du 1^{er} janvier 2020

Aux dates suivantes, les ratios d'occupation (*inclus au numérateur la surface utile nette des parties privatives et la quote-part des parties communes et, au dénominateur, les postes de travail correspondants*) de l'immeuble seront les suivants : (*en m² SUN / poste de travail*)

Contrôle intermédiaire entre le 01/01/2023 et le 30/06/2023:	11 m2
Contrôle de fin de convention (ratio cible final) au 31/12/2024:	12 m2

A chacune de ces dates, le propriétaire effectuera une vérification des conditions d'application de cet article.

En cas d'inexécution des engagements pris, le Préfet informera le Ministre chargé du Domaine afin de l'inviter à réviser la dotation de loyers budgétaires et effectuera une proposition pour que celle-ci corresponde aux mètres carrés nécessaires compte tenu des engagements souscrits au présent article.

Lorsque l'application du présent article aboutit à une libération partielle d'une partie de l'immeuble, la dotation budgétaire allouée à l'origine sera maintenue pendant les deux années suivantes, alors même que les surfaces libérées ne seront plus employées par l'utilisateur.

Bien entendu, ces engagements doivent être cohérents avec les SPSI validés.

Marseille le 5 juin 2020

*

* *

Un exemplaire du présent acte est conservé par chacun des signataires de la convention.

Annexe : Annexe de l'avenant de la convention d'utilisation.

Le représentant du service utilisateur,	Le représentant de l'administration chargée des Domaines
Le directeur du pôle pilotage et ressources	Le directeur régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Yvan HUART Administrateur général des Finances publiques	Francis BONNET Administrateur général des Finances publiques

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
préfet des Bouches-du-Rhône

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Juliette TRIGNAT

ANNEXE AVENANT DE LA CONVENTION GLOBALE N° 013-2010-0035

(Bâtiments regroupés sur une même offre)

NOM DU SITE	GROUP FACON COPP13	
COORDONNEES	COOP 13	
ADRESSE	14-18 RUE LAMARQUE	
PROJET	RENOUVEL	
COORDONNEES	RENOUVEL	
REP. CADASTRAL	1 114 - 1 115	
REPENSE (CUI)	2296 102	
TYPE DE TRAVAIL	2 208	10*
DEB. MARCHE	2 225	10*
DEB. BUREAU	2 225	10*
DATE METIER (*)	04/02	10/10/20

Date prise d'effet de la convention :	01/05/20	10/10/20
Durée (par bâtiment) :	3	ans
Schéma contractuel (par bâtiment) :	2	ans
Ratio offre (par bâtiment) :	3,3	10/10/20
Date de fin de la convention :	30/11/24	

(*) Le ratio moyen est calculé sur les surfaces de 100 m² et 1000 m² avec (par) pour lesquels aucune date de sortie anticipée n'a été enregistrée (colonne X)



TABLEAU RECAPITULATIF

IDENTIFICATION DE LA SURFACE						MOYENNES						CONTROLES D'INDICATEURS							
N° CHIFFRE de VISAGE Administrative	N° CHIFFRE de bâtiment	N° CHIFFRE de la surface totale	Filière/Plan Clévis (numéro)	Désignation générale (Métier, Service)	Déclat, surface totale	Adresses (localité et adresse de ville)	Sur. habitable (localité et adresse de ville)	SDS1 (en m ²)	SDS2 (en m ²)	SDS3 (en m ²)	Catégorie du bâtiment	SDR / RDR	Proportion de surface de travail	Taux d'occupation SDS (proba)	Loyer annuel (euros)	De ratio SDS1 (proba)	De ratio SDS2 (proba)	De ratio SDS3 (proba)	Date de sortie anticipée du bâtiment
18412	18400	0	10410 / 18400 00	Bâtiment	Surface COPP			1 200	1 200	1 200	00	0,7 %	100	1000					
18412	18400	0	10412 / 18400 00	Bâtiment	COPP Bâtiment			600	600			0,4 %							
18412	18400	0	10417 / 18400 00	Bâtiment	Parties communes							0,9 %							
18412	18400	0	10420 / 18400 00	Bâtiment	de Parking														
18412	18400	0	10421 / 18400 00	Bâtiment	Parties communes														

Direction générale des finances publiques

13-2020-06-05-016

RAA AVENANT CDU 013-2011-0187 .odt



**PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**AVENANT CONVENTION D'UTILISATION
N° 013-2011-0187 du 30 décembre 2016
Direction des Services Informatiques du Sud-Est Outre-mer
44/46 rue Liandier 13008 Marseille**

Les soussignés :

1°- L'administration chargée des domaines, représentée par Monsieur Francis BONNET, administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, dont les bureaux sont situés 16 rue Borde 13357 Marseille Cedex 20, stipulant en vertu de la délégation de signature du préfet, qui lui a été consentie par arrêté du 11 décembre 2017, ci-après dénommé **le propriétaire**

D'une part,

2°- La Direction des Services Informatiques du Sud-Est Outre-mer – représentée par Monsieur Robert PERRIER, Administrateur général des Finances publiques et directeur de la Direction des Services Informatiques du Sud-Est Outre-mer, intervenant aux présentes en qualité de représentant du Ministère de l'Action et des comptes publics, dont les bureaux sont à Marseille (13010) – 9 Bd Romain Rolland, ci-après dénommé **l'utilisateur**

D'autre part,

se sont présentés devant nous, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, et sont convenus du dispositif suivant :

EXPOSE

L'utilisateur a demandé, pour l'exercice de ses missions, la mise à disposition d'une partie d'un immeuble situé à Marseille (13008) – 44/46 rue Liandier.

Cette demande est mise en œuvre dans les conditions fixées par la présente convention et par les circulaires du Premier ministre relatives à la politique immobilière de l'État.

Suite à une restructuration des services, les surfaces d'occupation de la Direction des Services Informatiques du Sud-Est Outre-mer sont modifiées, les articles 5 et 10 de la convention d'utilisation initiale sont ainsi rédigés à compter du 1^{er} janvier 2020.

CONVENTION

Article 5

Ratio d'occupation

Les surfaces de l'immeuble désigné à l'article 2 sont les suivantes :

- surface de plancher (SDP) 1171,96 m²
- surface utile brute (SUB) 1109,39 m²
- surface utile nette (SUN)565,45 m²
- nombre de parkings25 en sous-sol

Au 1^{er} janvier 2020, les effectifs présents dans l'immeuble sont les suivants :

- Effectifs physiques30
- Nombre de postes de travail39

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2020, le ratio d'occupation de l'immeuble désigné à l'article 2 s'établit à 14,49 mètres carrés par agent.

Article 10

Engagements d'amélioration de la performance immobilière calculés sur les surfaces occupées à compter du 1^{er} janvier 2020

Aux dates suivantes, les ratios d'occupation (*inclus au numérateur la surface utile nette des parties privatives et la quote-part des parties communes et, au dénominateur, les postes de travail correspondants*) de l'immeuble seront les suivants : (*en m² SUN / poste de travail*)

Contrôle intermédiaire entre le 01/01/2023 et le 30/06/2023:	13 m ²
Contrôle de fin de convention (ratio cible final) au 31/12/2024:	12 m ²

A chacune de ces dates, le propriétaire effectuera une vérification des conditions d'application de cet article.

Marseille le 5 juin 2020

*

* *

Un exemplaire du présent acte est conservé par chacun des signataires de la convention.

Annexe : Annexe de l'avenant de la convention d'utilisation.

Le représentant du service utilisateur,

Le représentant de l'administration chargée des Domaines

Le directeur de la direction des services
informatiques du Sud-Est Outre-mer

Le directeur régional des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du
département des Bouches-du-Rhône

Robert PERRIER
Administrateur général des Finances publiques

Francis BONNET
Administrateur général des Finances publiques

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
préfet des Bouches-du-Rhône

Pour le Préfet et par délégation

La Secrétaire Générale

Juliette TRIGNAT

ANNEXE AVENANT DE LA CONVENTION GLOBALE n° 013-2011-0187
(à renseigner impérativement sur un même acte)

DATE DE DÉBUT	01/01/2010-01/01/2011-01/01/2012
DATE D'ARRÊT	01/01/2010-01/01/2011-01/01/2012
ARRÊTÉ	01/01/2010-01/01/2011-01/01/2012
PROJET	01/01/2010-01/01/2011-01/01/2012
PROJET	01/01/2010-01/01/2011-01/01/2012
PROJET	01/01/2010-01/01/2011-01/01/2012
PROJET	01/01/2010-01/01/2011-01/01/2012
PROJET	01/01/2010-01/01/2011-01/01/2012
PROJET	01/01/2010-01/01/2011-01/01/2012
PROJET	01/01/2010-01/01/2011-01/01/2012

Date prise d'effet de la convention :	01/01/20
Devis (par allée) :	0
Informes (par allée) :	0
Ratio allée (par allée) :	0
Date de fin de la convention :	31/12/24

[*] La table ci-dessous est à compléter sur les communes de 100 à 150 km pour lesquels aucune date de sortie anticipée n'a été renseignée (colonne 13)

N° CHEVET de l'état d'attribution	N° CHEVET de l'entretien	N° CHEVET de la surface totale	IDENTIFICATION DE LA SURFACE			MOYENS						CONTRÔLES D'ENTRETIEN			Date de sortie anticipée (colonne 13)				
			Dénomination Chevet complet	Dénomination générale (Allée, terrain, terrain)	Dénomination surface totale	Adresse (Canton, N° et allée de l'allée)	Cap. caténaire (Canton, N° et allée de l'allée)	Devis (m²)	Devis (m²)	Devis (m²)	Catégorie des Moyens	01/01 / 31/12	Nombre de points de travail	Tarif d'entretien (€/point)		1er volet (€/m²)	2e volet (€/m²)	3e volet (€/m²)	
1001	1001	10	1001 (1001-10)	Terrain	Terrain														
1002	1002	10	1002 (1002-10)	Terrain	Terrain														
1003	1003	10	1003 (1003-10)	1° Parcelle	Parcelle														
1004	1004	10	1004 (1004-10)	2° Parcelle	Parcelle														

Direction générale des finances publiques

13-2020-06-05-017

RAA CDU 013-2020-0001.odt

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**CONVENTION D'UTILISATION
N° 013 – 2020 – 0001 du 5 juin 2020
Logement du Recteur de l'Académie**

Les soussignés :

1°- L'administration chargée des domaines, représentée par Monsieur Francis BONNET, administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, dont les bureaux sont situés 16 rue Borde 13357 Marseille Cedex 20, stipulant en vertu de la délégation de signature du préfet, qui lui a été consentie par arrêté du 11 décembre 2017, ci-après dénommé **le propriétaire**

D'une part,

2°- Le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, représentée par Monsieur Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille et Chancelier des Universités, intervenant aux présentes en qualité de représentant du Ministère de l'Éducation Nationale, dont les bureaux sont situés Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex, ci-après dénommée **l'utilisateur**

D'autre part,

se sont présentés devant nous, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, et sont convenus du dispositif suivant :

EXPOSE

L'utilisateur a demandé, pour l'exercice de ses missions, la mise à disposition d'un immeuble situé à AIX-EN-PROVENCE (13100) – Le Prieuré, 1 Avenue Marius Jouveau.

Cette demande est mise en œuvre dans les conditions fixées par la présente convention et par les circulaires du Premier ministre relatives à la politique immobilière de l'État.

CONVENTION

Article 1^{er}

Objet de la convention

La présente convention, conclue dans le cadre des dispositions des articles R.2313-1 à R.2313-5 du Code général de la propriété des personnes publiques, a pour objet de mettre à la disposition de l'utilisateur, pour les besoins du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille aux fins de :

- Logement de fonction du Recteur de l'Académie ;
- Espaces de réception ;

l'ensemble immobilier désigné à l'article 2 selon les modalités fixées par les articles suivants.

Article 2

Désignation de l'immeuble

Lot N°109 de la copropriété de la Résidence Montaigne, appartenant à l'État sis à AIX-EN-PROVENCE (13100) – Le Prieuré, 1 Avenue Marius Jouveau, d'une surface totale de 709 m², cadastré CS 84 d'une superficie de 7321 m².

Cet immeuble est identifié dans Chorus RE-Fx sous le numéro 170955/326214/2.

L'utilisateur s'engage à tenir à jour en lien avec le service local du Domaine les données de Chorus RE-Fx ainsi qu'à servir et actualiser les 16 données prioritaires du Référentiel Technique (RT).

Sauf prescription contraire, les dispositions de la présente convention s'appliquent automatiquement aux constructions nouvelles qui viendraient à être édifiées sur la dépendance domaniale désignée ci-dessus. Le propriétaire est informé de la réalisation de toute nouvelle construction, toute dégradation ou usure inhabituelle.

Article 3

Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commence **le 1^{er} janvier 2020** date à laquelle les locaux sont mis à la disposition de l'utilisateur.

La convention prend fin dans les conditions prévues à l'article 14.

Article 4

État des lieux

Aucun état des lieux d'entrée n'a été dressé au début de la présente convention. Aucun état des lieux de sortie ne sera effectué au départ de l'utilisateur.

Article 5

Ratio d'occupation

Sans objet

Article 6

Étendue des pouvoirs de l'utilisateur

6.1. L'usage de l'immeuble objet de la présente convention est strictement réservé au service désigné à l'article 1^{er} et pour l'objet mentionné au même article.

6.2. L'utilisateur peut délivrer un titre d'occupation à des tiers pendant la durée de la présente convention, dans le respect des règles du Code général de la propriété des personnes publiques. L'objet du titre d'occupation devra être conforme à l'utilisation de l'immeuble désigné à l'article 2 de la présente convention. Préalablement à sa délivrance, l'utilisateur en informe le propriétaire.

6.3. L'ensemble des titres d'occupation en cours relatifs à l'immeuble désigné à l'article 2, délivrés antérieurement à la conclusion de la convention, sera porté à la connaissance du propriétaire. Ces titres d'occupation seront listés au sein d'une annexe à joindre à la présente convention.

Article 7

Impôts et taxes

L'utilisateur acquitte l'ensemble des taxes et contributions afférentes à l'immeuble qui fait l'objet de la présente convention.

Article 8

Responsabilité

L'utilisateur assume, sous le contrôle du propriétaire, l'ensemble des responsabilités, notamment les contrôles réglementaires, afférentes à l'immeuble désigné à l'article 2 pour la durée de la présente convention.

Article 9

Entretien

L'utilisateur supporte l'ensemble des dépenses d'entretien courant et de petites réparations relatives à l'immeuble désigné à l'article 2.

Ces travaux s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle prévue par l'utilisateur. Le propriétaire est susceptible d'en demander communication à tout moment.

La réalisation des dépenses d'entretien mentionnées à la charte de gestion¹ du Compte d'affectation spéciale « *Gestion du patrimoine immobilier de l'État* » régi par l'article 47 de la loi de finances pour 2006 modifié, à la charge du propriétaire, est confiée à l'utilisateur qui les effectue, sous sa responsabilité, pour le compte du propriétaire :

¹ La charte de gestion du Compte d'affectation spéciale « *Gestion du patrimoine immobilier de l'État* » est disponible sur le portail de l'immobilier de l'État.

- avec les dotations du Compte d'affectation spéciale « *Gestion du patrimoine immobilier de l'État* » dans le cadre de la programmation annuelle établie par le responsable du budget opérationnel de programme ministériel ou régional compétent ;
- avec les dotations inscrites sur son budget.

Lorsque l'immeuble désigné à l'article 2 est libéré, les dépenses de gardiennage, d'entretien et de mise en sécurité sont assurées par l'utilisateur pendant une durée d'un an qui débute à compter de la date de réception de la décision d'inutilité par le service local du Domaine. Dans le cas où la décision d'inutilité serait prononcée avant la libération de l'immeuble, le délai d'un an commencera à courir à compter de la date effective de libération totale de celui-ci obligatoirement portée sans délai à la connaissance du service local du Domaine par l'utilisateur.

Afin de permettre le respect des objectifs fixés dans le cadre de la transition écologique pour les bâtiments publics, une annexe pourra être jointe à la présente convention, visant à déterminer les droits et obligations respectifs du propriétaire et de l'utilisateur en la matière et les conséquences qui en résulteraient.

Article 10

Objectifs d'amélioration de la performance immobilière²

Dans le cadre des objectifs poursuivis au titre de la Politique immobilière de l'État et tels qu'exposés au sein des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) et des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI), l'utilisateur s'engage à améliorer la performance immobilière de l'immeuble désigné à l'article 2 de la présente convention. L'utilisateur devra notamment veiller à assurer une diminution du ratio d'occupation tel que constaté à l'article 5 de la présente convention. Le propriétaire est susceptible de demander communication à tout moment des éléments permettant de déterminer le ratio d'occupation.

Article 11

Coût d'occupation domaniale hors charges

Le coût d'occupation domaniale hors charges actualisé de l'immeuble désigné à l'article 2 sera communiqué ultérieurement. Il constitue une valeur de référence pour l'utilisateur. Ce coût sera actualisé annuellement et ne donne pas lieu à facturation.

Article 12

Contrôle des conditions d'occupation

Le propriétaire s'assure périodiquement des conditions dans lesquelles est entretenu et utilisé l'immeuble remis à l'utilisateur. Dans le cadre des objectifs poursuivis au titre de la Politique immobilière de l'État, il vérifie notamment :

- l'état d'entretien général de l'immeuble ;
- l'évolution du ratio d'occupation³;
- les conditions d'occupation et notamment si l'ensemble des surfaces est toujours utile à l'utilisateur pour la réalisation de ses missions.

Le contrôle aboutira à la délivrance par le propriétaire :

² *Immeubles à usage de bureaux.*

³ *Mention à retirer lorsque la convention ne porte pas sur un immeuble à usage de bureaux.*

- d'un procès-verbal de conformité si le contrôle valide les termes de la présente convention ;
- d'un avis réservé lorsque les engagements de la convention ne sont pas respectés.

L'avis réservé engage l'utilisateur de l'immeuble à rechercher et entreprendre les améliorations attendues en concertation avec le propriétaire. Dans un délai de 12 mois à compter de la date de notification de l'avis réservé, le propriétaire convient d'une nouvelle visite avec l'utilisateur. Lors de cette visite, le propriétaire s'assure que l'utilisateur a bien mis en œuvre les diligences attendues. A l'issue de ce délai, si l'utilisateur ne s'est pas conformé aux objectifs fixés au préalable avec le propriétaire, le préfet pourra prendre des sanctions pouvant aboutir à la résiliation de la présente convention.

En cas d'évolutions ou incohérences constatées entre les termes de la présente convention et le résultat émanant d'un contrôle de l'immeuble, une régularisation est systématiquement opérée par voie d'avenant.

Article 13

Inventaire

L'utilisateur ⁴ de l'immeuble désigné à l'article 2 communique sans délai au gestionnaire du référentiel immobilier ministériel compétent, tout événement pouvant affecter durablement la valeur du bien dans les comptes de l'État, conformément à l'inventaire prévu à l'article 162 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 14

Terme de la convention

14.1. Terme de la convention :

La présente convention prend fin de plein droit **le 31 décembre 2028**.

Elle prend également fin lorsque la cession de l'immeuble a été décidée, selon les règles prévues par le Code général de la propriété des personnes publiques.

14.2. Résiliation anticipée de la convention :

La convention peut être résiliée avant le terme prévu :

- a) - en cas de non-respect par l'utilisateur de l'une de ses obligations ou de l'un de ses engagements ;
- b) - lorsque l'intérêt public, tel qu'il est déclaré par le préfet dans une lettre adressée aux signataires de la présente convention, l'exige ;
- c) - lors de la mise en œuvre par le préfet de la stratégie immobilière élaborée au niveau régional dans le SDIR ;
- d) - lorsque le maintien dans les lieux est incompatible avec le SPSI d'administration centrale ou d'opérateur validé par le ministre ou en l'absence prolongée d'élaboration d'un SPSI ;
- e) - à l'initiative de l'utilisateur, après acceptation par le propriétaire, moyennant le respect d'un préavis de six mois sauf en cas d'urgence, adressé aux signataires de la présente convention ;

La résiliation est dans tous les cas prononcée par le préfet.

⁴ Article sans objet pour les conventions d'utilisation conclues avec un établissement public national

*
* *

Un exemplaire du présent acte est conservé par chacun des signataires de la convention.

Marseille le 5 juin 2020

Le représentant du service utilisateur,
Le Recteur de l'Académie Aix-Marseille

Bernard BEIGNIER

Le représentant de l'administration chargée des Domaines
Le directeur régional des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du
département des Bouches-du-Rhône

Francis BONNET
Administrateur général des Finances publiques

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
préfet des Bouches-du-Rhône

Pour le Préfet et par délégation

La Secrétaire Générale

Juliette TRIGNAT

DOUANES

13-2020-06-10-014

Décision Aix 2020-2 du 10 06 20



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

AIX EN PROVENCE, LE 10 JUIN 2020

DR Aix-en-Provence
6, BLD DU CHATEAU-DOUBLE CS 80437
13098 AIX EN PROVENCE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : CHAUSSADAS Stephanie
Téléphone : 09 70 27 91 09
Télécopie : 04 42 59 46 58
Mél : dr-provence@douane.finances.gouv.fr

Décision 2020/2 du directeur régional à AIX EN PROVENCE portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à MARSEILLE dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

MARTINEZ Denis

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
ROMBONI-LASSERRE Mireille (DR Aix-en-Provence), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	250000	250000	250000	250000	250000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000

Annexe II à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional *MARTINEZ Denis*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
ROMBONI-LASSERRE Mireille (DR Aix-en-Provence), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	250000	250000	250000	250000	250000
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	8000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	8000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	4000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000
BULOT Catherine (Draguignan viti ci), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
SALVATORI Romain (Draguignan viti ci), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	8000
ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	8000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	8000
BARTHOLO Patrice (Avignon viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
CHAMAYOU Claire (Avignon viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	4000
DELPY SCHEMMELE Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000

MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	4000
AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	4000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	4000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	4000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	0	0	0	4000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis**« PRS »**Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
ROMBONI-LASSERRE Mireille (DR Aix-en-Provence), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	15000	7500	1500	15000
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
VERHEE Philippe (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOUDET Claude (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BULOT Catherine (Draguignan viti ci), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHABRE Nathalie (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
CLAIRET Pascale (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
FOURNIER Fabienne (Draguignan viti ci), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
FRANCIN Patricia (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
FRANCIN Sylvie (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
JOSSE Gwenaelle (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
LANDRU Valerie (Draguignan viti ci), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MASCOT Noelle (Draguignan viti ci), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PRATS Nicolas (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000

SALVATORI Romain (Draguignan viti ci), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
SCHAGUENE Frederic (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
WOLF Barbara (Draguignan viti ci), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOURDIN Celine (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DEWASMES Cecile (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MEYER-SCHEIDT Christiane (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAMBE Karine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DA-ROS Serena (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FABRE Corinne (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
FERGERE Ghislaine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GUERION Mohamed (Aix en provence viti CI), Agent de constatation DGDDI	10000	5000	1000	10000
LEFFAD Mariam (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
MADOZ-VIDAL SICARD Annick (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MAUCLAIR Florence (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
POHIER Sophie (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
REBERGUE Marie-Anne (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
RICOUX Pierre (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
RIPERT Marina (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SERRES Frederic (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SIARD Benjamin (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SMAALI Rafik (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
VITALIS Celine (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000

BARTHOLO Patrice (Avignon viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BREIDENSTEIN Pascal (Avignon viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
CHAMAYOU Claire (Avignon viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COLSON Sylvie (Avignon viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
FRANCK Helene (Avignon viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GESLIN Severine (Avignon viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
HALLIER Philippe (Avignon viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
HALTER Muriel (Avignon viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
HIBON Roselyne (Avignon viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LOUIS Nicole (Avignon viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
NOBLET Thomas (Avignon viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
NOIR Laurence (Avignon viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
ODOUL Arnaud (Avignon viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PERONNET Virginie (Avignon viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
POIVRE Claudie (Avignon viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
ROTHAN Djalal (Avignon viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
TUFFAL Jean-Luc (Avignon viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ACQUARONE Jean-Claude (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
AÏSSA-BEY Jean-Olivier (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BLANCHET Remy (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BONNEFEMNE Julie (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BORDES Virginie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAMBIEN Sophia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
CASAMAYOU Jean-Luc (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000

CASAMAYOU Christine (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DANIEL Xavier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DANIEL Matthieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DELPY SCHEMMELE Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DREYER Christophe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DUMONT Baptiste (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GALERA Julien (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GENCE Sophie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GRICOURT Laetitia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
HELFER Brigitte (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
JOUAULT Catherine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
LAVAUUR Benjamin (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LE MEUR Marianne (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MANI Danielle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MAOULIN David (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MICHEL Denis (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
NGUYEN Quang-Quyen (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
OZENDA Mathieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PAPAZIAN Raphael (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PAULY Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PONZE Christine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SIMONNEAU Philippe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
TELMARD Anthony (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
URSULE Estelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
VASTEL Eric (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
ZURLETTI Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

BANQUART Xavier (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BRINGARD Gisele (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
COUSIN Christine (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DARRIOULAT David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DI DONATO Randy (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DURAND Thomas (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
FELIX Magali (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GRESEQUE David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GUEDON Sylviane (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
IHIZAN Mustapha (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LARCHER Gilles (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LETOURNIANT Pascal (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PICOT Marie (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
POPLAWSKI Sebastien (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
POUPEL Veronique (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
RINGEONNEAUD Philippe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SANCHEZ Virginie (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
SAVOIRE Wilfrid (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SO Maely (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
YVAGNES Thierry (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DERROUCH Joris (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DURAND Michel (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
FOSCO Julien (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MONAMY Cyrille (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
VALLEE Jean-Philippe (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
AOUSSAR Bouazza (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
AURAND Raphael (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000

BARBOT Romain (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CERSOSIMO Nicolas (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DAIRAIN Maxime (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DELCAMBRE Jerome (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DURAND Marc (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GADAN Alain (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GEYNET Stephan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GOUSSEAU Kevin (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GUBAL Ronan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
HUELIN Arnaud (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
JACQUET Claudius (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LORENZO Benoit (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MAIRE Pierre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
PAGES Jean-Baptiste (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PONCET Alexandre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SELVAY Jean-Luc (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
STUCK Mathieu (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
VIAL Laurent (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ANDRIVON Alphonse (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BEHR Patrick (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BERTRAND Anne-Laure (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BESCOND Stephane (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOLDIN Noelle (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOLLA Guillaume (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOUSSIÈRE Pascal (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000

CHAPOUAND Sylvain (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
ERRERA Camille (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
FABRE Philippe (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
FACKEURE Willy (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GOUTOURNEAU Julien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
KEO Carine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LECCE Georges (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LOUIS Sebastien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MOUYCHARD Laura (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
OUCHENE Claude (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PROTH-LEZER Severine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
SHOLOBKO Gregory (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
THERY Kevin (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOURDIN Sebastien (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BRUCHET Cathy (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
CARRIERE Romain (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
CHAUVELOT Jerome (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DEGARDIN Sandrine (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GRARD Mel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LABORIE Dorian (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MAZET Jean-Patrice (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MILHAU Matthieu (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MOMBEL Pascal (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MOYANO David (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

PHAM Emmanuel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
ROLLAND Thierry (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000

Annexe IV à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional *MARTINEZ Denis*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
ROMBONI-LASSERRE Mireille (DR Aix-en-Provence), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	250000	100000	250000
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
VERHEE Philippe (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
ARHAINX Francois (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
AZALBERT Caroline (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BARTOLINI Bruno (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BEGUE Sebastien (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUSQUET Franck (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHEMIN Pierre-Denis (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DESPREZ Patrick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DOUBLECOURT Claudie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUPREY Michel (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Christine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GARCIA Yannick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JACOB Gerard (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAFUENTE Philippe (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LANGLOIS Melinda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MAILLARD Benoit (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

MASSON Agnes (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
NAVARRO Isabelle (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
NICOUD Amelie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OUET Catherine (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PEDEPRAT Dominique (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PEERS Vanessa (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ROCHARD Bruno (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RODRIGUEZ Chantal (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SEIGNOBOS Celine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SIMON Alain (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	24000	10000	43000
SPITERI Joel (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
TSCHAN Jerome (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
VACHER Stephanie (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VUOLO Wanda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
YNESTA Laurence (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
CHAPUIS Agnes (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
DUGENY Philippe (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
HALDY Francois (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HALLIER Chantal (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LARGEAU Francois (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LOISEAU Pierre-Henri (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LOISEAU Nicole (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MORO Didier (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOURADI Mustapha (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NICOLEAU Claire (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	250000	100000	250000
WATREMEZ Eric (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	250000	100000	250000
ZEHEL Nathalie (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BOURDIN Celine (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEWASMES Cecile (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MEYER-SCHIEDT Christiane (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
CAMBE Karine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
FABRE Corinne (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
FERGERE Ghislaine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LEFFAD Mariam (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
MAUCLAIR Florence (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
REBERGUE Marie-Anne (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SIARD Benjamin (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	35000	15000	65000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
ACQUARONE Jean-Claude (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
AÏSSA-BEY Jean-Olivier (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BLANCHET Remy (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BONNEFEMNE Julie (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BORDES Virginie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
CAMBIEN Sophia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CASAMAYOU Christine (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CASAMAYOU Jean-Luc (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DANIEL Xavier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DANIEL Matthieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DELPY SCHEMMEL Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
DREYER Christophe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DUMONT Baptiste (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GALERA Julien (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GENCE Sophie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

GRICOURT Laetitia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HELPER Brigitte (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
JOUAULT Catherine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LAVAU Benjamin (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LE MEUR Marianne (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MANI Danielle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MAOULIN David (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MICHEL Denis (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
NGUYEN Quang-Quyen (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
OZENDA Mathieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PAPAZIAN Raphael (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PAULY Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
PONZE Christine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SIMONNEAU Philippe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
TELMARD Anthony (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
URSULE Estelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
VASTEL Eric (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ZURLETTI Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
BANQUART Xavier (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRINGARD Gisele (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
COUSIN Christine (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DARRIOULAT David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DI DONATO Randy (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Thomas (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FELIX Magali (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GRESEQUE David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GUEDON Sylviane (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
IHIZAN Mustapha (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LARCHER Gilles (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LETOURNIANT Pascal (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
PICOT Marie (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
POPLAWSKI Sebastien (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
POUPEL Veronique (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

RINGEONNEAUD Philippe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SANCHEZ Virginie (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SAVOIRE Wilfrid (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SO Maely (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
YVAGNES Thierry (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DERROUCH Joris (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Michel (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FOSCO Julien (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONAMY Cyrille (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VALLEE Jean-Philippe (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
AOUSSAR Bouazza (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AURAND Raphael (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BARBOT Romain (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
CERSOSIMO Nicolas (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
DAIRAIN Maxime (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DELCAMBRE Jerome (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
DURAND Marc (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GADAN Alain (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GEYNET Stephan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GOUSSEAU Kevin (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GUIBAL Ronan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HUELIN Arnaud (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JACQUET Claudius (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LORENZO Benoit (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAIRE Pierre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PAGES Jean-Baptiste (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PONCET Alexandre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SELVAY Jean-Luc (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
STUCK Mathieu (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VIAL Laurent (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
ANDRIVON Alphonse (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

BEHR Patrick (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BERTRAND Anne-Laure (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BESCOND Stephane (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOLDIN Noelle (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOLLA Guillaume (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOUISSIÈRE Pascal (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHAPOUAND Sylvain (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ERRERA Camille (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Philippe (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
FACKEURE Willy (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
GOUTOURNEAU Julien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
KEO Carine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LECCE Georges (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LOUIS Sebastien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MOUYCHARD Laura (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
OUCHENE Claude (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
PROTH-LEZER Severine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
SHOLOBKO Gregory (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
THERY Kevin (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOURDIN Sebastien (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BRUCHET Cathy (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CARRIERE Romain (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHAUVELOT Jerome (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEGARDIN Sandrine (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GRARD Mel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LABORIE Dorian (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAZET Jean-Patrice (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MILHAU Matthieu (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOMBEL Pascal (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MOYANO David (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
PHAM Emmanuel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ROLLAND Thierry (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
ROMBONI-LASSERRE Mireille (DR Aix-en-Provence), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	250000	100000	250000
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
VERHEE Philippe (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
ARHAINX Francois (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
AZALBERT Caroline (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BARTOLINI Bruno (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BEGUE Sebastien (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUSQUET Franck (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHEMIN Pierre-Denis (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DESPREZ Patrick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DOUBLECOURT Claudie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUPREY Michel (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Christine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GARCIA Yannick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JACOB Gerard (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAFUENTE Philippe (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000

LANGLOIS Melinda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MAILLARD Benoit (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MASSON Agnes (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
NAVARRO Isabelle (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
NICOUD Amelie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OUET Catherine (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PEDEPRAT Dominique (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PEERS Vanessa (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ROCHARD Bruno (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RODRIGUEZ Chantal (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SEIGNOBOS Celine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SIMON Alain (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	24000	10000	43000
SPITERI Joel (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
TSCHAN Jerome (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
VACHER Stephanie (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VUOLO Wanda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
YNESTA Laurence (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
CHAPUIS Agnes (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
DUGENY Philippe (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
HALDY Francois (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HALLIER Chantal (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LARGEAU Francois (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LOISEAU Nicole (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LOISEAU Pierre-Henri (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MORO Didier (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOURADI Mustapha (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NICOLEAU Claire (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
WATREMEZ Eric (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000

ZECHEL Nathalie (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BOURDIN Celine (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEWASMES Cecile (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MEYER-SCHIEDT Christiane (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
CAMBE Karine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	100000	43000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	100000	43000
FABRE Corinne (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
FERGERE Ghislaine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LEFFAD Mariam (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
MAUCLAIR Florence (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
REBERGUE Marie-Anne (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SIARD Benjamin (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	35000	15000	65000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
ACQUARONE Jean-Claude (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
AÏSSA-BEY Jean-Olivier (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BLANCHET Remy (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BONNEFEMNE Julie (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BORDES Virginie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
CAMBIEN Sophia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CASAMAYOU Jean-Luc (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CASAMAYOU Christine (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DANIEL Matthieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DANIEL Xavier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DELPY SCHEMMELE Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000

DREYER Christophe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DUMONT Baptiste (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GALERA Julien (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GENCE Sophie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRICOURT Laetitia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HELPER Brigitte (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
JOUAULT Catherine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LAVAUUR Benjamin (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LE MEUR Marianne (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MANI Danielle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MAOULIN David (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MICHEL Denis (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
NGUYEN Quang-Quyen (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
OZENDA Mathieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PAPAZIAN Raphael (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PAULY Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
PONZE Christine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SIMONNEAU Philippe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
TELMARD Anthony (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
URSULE Estelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
VASTEL Eric (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ZURLETTI Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
BANQUART Xavier (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRINGARD Gisele (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
COUSIN Christine (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DARRIOULAT David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DI DONATO Randy (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Thomas (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

FELIX Magali (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GRESEQUE David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GUEDON Sylviane (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
IHZAN Mustapha (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LARCHER Gilles (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LETOURNIANT Pascal (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
PICOT Marie (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
POPLAWSKI Sebastien (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
POUPEL Veronique (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
RINGEONNEAUD Philippe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SANCHEZ Virginie (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SAVOIRE Wilfrid (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SO Maely (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
YVAGNES Thierry (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DERROUCH Joris (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Michel (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FOSCO Julien (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONAMY Cyrille (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VALLEE Jean-Philippe (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
AOUSSAR Bouazza (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AURAND Raphael (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BARBOT Romain (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
CERSOSIMO Nicolas (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
DAIRAIN Maxime (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DELCAMBRE Jerome (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
DURAND Marc (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GADAN Alain (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GEYNET Stephan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GOUSSEAU Kevin (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

GUIBAL Ronan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HUELIN Arnaud (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JACQUET Claudius (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LORENZO Benoit (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAIRE Pierre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PAGES Jean-Baptiste (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PONCET Alexandre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SELVAY Jean-Luc (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
STUCK Mathieu (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VIAL Laurent (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
ANDRIVON Alphonse (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BEHR Patrick (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BERTRAND Anne-Laure (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BESCOND Stephane (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOLDIN Noelle (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOLLA Guillaume (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOUISSIERE Pascal (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHAPOUAND Sylvain (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ERRERA Camille (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Philippe (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
FACKEURE Willy (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
GOUTOURNEAU Julien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
KEO Carine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LECCE Georges (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LOUIS Sebastien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MOUYCHARD Laura (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
OUCHENE Claude (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
PROTH-LEZER Severine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
SHOLOBKO Gregory (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
THERY Kevin (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOURDIN Sebastien (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BRUCHET Cathy (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CARRIERE Romain (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHAUVELOT Jerome (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEGARDIN Sandrine (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GRARD Mel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LABORIE Dorian (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAZET Jean-Patrice (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MILHAU Matthieu (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOMBEL Pascal (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MOYANO David (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
PHAM Emmanuel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ROLLAND Thierry (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Annexe VI à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional *MARTINEZ Denis*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
LAURAIN Veronique (DR Aix-en-Provence), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	40000	40000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
BOUTET Claude (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	40000	40000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	40000	40000
ARHAINX Francois (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
OUET Catherine (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
PEERS Vanessa (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
SIMON Alain (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	40000	40000
VACHER Stephanie (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
CHAPUIS Agnes (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
DUGENY Philippe (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	40000	40000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	40000	40000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000

Annexe VII à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional *MARTINEZ Denis*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
ROMBONI-LASSERRE Mireille (DR Aix-en-Provence), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	7500	15000
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VERHEE Philippe (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ARHAINX Francois (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
AZALBERT Caroline (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BARTOLINI Bruno (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
BEGUE Sebastien (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BOUSQUET Franck (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
CHEMIN Pierre-Denis (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DESPREZ Patrick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DOUBLECOURT Claudie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DUPREY Michel (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Christine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GARCIA Yannick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
JACOB Gerard (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
LAFUENTE Philippe (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LANGLOIS Melinda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
MAILLARD Benoit (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000

MASSON Agnes (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
NAVARRO Isabelle (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
NICOUD Amelie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
OUET Catherine (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PEDEPRAT Dominique (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
PEERS Vanessa (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ROCHARD Bruno (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
RODRIGUEZ Chantal (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SEIGNOBOS Celine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
SIMON Alain (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
SPITERI Joel (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
TSCHAN Jerome (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
VACHER Stephanie (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VUOLO Wanda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
YNESTA Laurence (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
CHAPUIS Agnes (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DUGENY Philippe (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
HALDY Francois (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
HALLIER Chantal (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
LARGEAU Francois (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
LOISEAU Nicole (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LOISEAU Pierre-Henri (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MORO Didier (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MOURADI Mustapha (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
NICOLEAU Claire (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
WATREMEZ Eric (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ZEHEL Nathalie (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BOURDIN Celine (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DEWASMES Cecile (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
MEYER-SCHIEDT Christiane (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000

ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CAMBE Karine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Corinne (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
FERGERE Ghislaine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
LEFFAD Mariam (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MAUCLAIR Florence (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
REBERGUE Marie-Anne (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
SIARD Benjamin (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ACQUARONE Jean-Claude (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
AÏSSA-BEY Jean-Olivier (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BLANCHET Remy (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BONNEFEMNE Julie (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BORDES Virginie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CAMBIEN Sophia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
CASAMAYOU Jean-Luc (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
CASAMAYOU Christine (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DANIEL Matthieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DANIEL Xavier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DELPY SCHEMMELE Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DREYER Christophe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DUMONT Baptiste (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GALERA Julien (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GENCE Sophie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

GRICOURT Laetitia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
HELPER Brigitte (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
JOUAULT Catherine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
LAVAU Benjamin (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LE MEUR Marianne (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MANI Danielle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MAOULIN David (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MICHEL Denis (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NGUYEN Quang-Quyen (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
OZENDA Mathieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PAPAZIAN Raphael (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PAULY Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PONZE Christine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SIMONNEAU Philippe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
TELMARD Anthony (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
URSULE Estelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
VASTEL Eric (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
ZURLETTI Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BANQUART Xavier (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BRINGARD Gisele (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
COUSIN Christine (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DARRIOULAT David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DI DONATO Randy (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Thomas (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
FELIX Magali (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GRESEQUE David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
GUEDON Sylviane (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
IHIZAN Mustapha (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LARCHER Gilles (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LETOURNIANT Pascal (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
PICOT Marie (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
POPLAWSKI Sebastien (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
POUPEL Veronique (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000

RINGEONNEAUD Philippe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
SANCHEZ Virginie (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
SAVOIRE Wilfrid (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SO Maely (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
YVAGNES Thierry (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
DERROUCH Joris (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Michel (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
FOSCO Julien (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MONAMY Cyrille (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
VALLEE Jean-Philippe (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
AOUSSAR Bouazza (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
AURAND Raphael (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BARBOT Romain (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CERSOSIMO Nicolas (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DAIRAIN Maxime (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DELCAMBRE Jerome (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Marc (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GADAN Alain (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GEYNET Stephan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GOUSSEAU Kevin (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GUIBAL Ronan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
HUELIN Arnaud (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
JACQUET Claudius (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LORENZO Benoit (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MAIRE Pierre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
PAGES Jean-Baptiste (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PONCET Alexandre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
SELVAY Jean-Luc (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
STUCK Mathieu (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
VIAL Laurent (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ANDRIVON Alphonse (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000

BEHR Patrick (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BERTRAND Anne-Laure (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BESCOND Stephane (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BOLDIN Noelle (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BOLLA Guillaume (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BOUISSIERE Pascal (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
CHAPOUAND Sylvain (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
ERRERA Camille (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
FABRE Philippe (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
FACKEURE Willy (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GOUTOURNEAU Julien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
KEO Carine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LECCE Georges (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LOUIS Sebastien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MOUYCHARD Laura (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
OUCHENE Claude (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PROTH-LEZER Severine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
SHOLOBKO Gregory (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
THERY Kevin (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BOURDIN Sebastien (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BRUCHET Cathy (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
CARRIERE Romain (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
CHAUVELOT Jerome (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DEGARDIN Sandrine (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
GRARD Mel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LABORIE Dorian (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MAZET Jean-Patrice (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MILHAU Matthieu (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MOMBEL Pascal (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MOYANO David (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000

PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PHAM Emmanuel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
ROLLAND Thierry (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

Annexe VIII à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional *MARTINEZ Denis*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
ROMBONI-LASSERRE Mireille (DR Aix-en-Provence), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	7500	15000
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VERHEE Philippe (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ARHAINX Francois (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
AZALBERT Caroline (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BARTOLINI Bruno (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
BEGUE Sebastien (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BOUSQUET Franck (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
CHEMIN Pierre-Denis (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DESPREZ Patrick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DOUBLECOURT Claudie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DUPREY Michel (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Christine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GARCIA Yannick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
JACOB Gerard (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
LAFUENTE Philippe (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LANGLOIS Melinda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000

MAILLARD Benoit (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MASSON Agnes (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
NAVARRO Isabelle (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
NICOUD Amelie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Ouet Catherine (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PEDEPRAT Dominique (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
PEERS Vanessa (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ROCHARD Bruno (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
RODRIGUEZ Chantal (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SEIGNOBOS Celine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
SIMON Alain (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
SPITERI Joel (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
TSCHAN Jerome (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
VACHER Stephanie (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VUOLO Wanda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
YNESTA Laurence (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
CHAPUIS Agnes (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DUGENY Philippe (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
HALDY Francois (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
HALLIER Chantal (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
LARGEAU Francois (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
LOISEAU Pierre-Henri (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LOISEAU Nicole (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MORO Didier (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MOURADI Mustapha (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
NICOLEAU Claire (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
WATREMEZ Eric (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ZECHEL Nathalie (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BOURDIN Celine (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DEWASMES Cecile (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

MEYER-SCHIEDT Christiane (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CAMBE Karine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DA-ROS Serena (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Corinne (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
FERGERE Ghislaine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GUERIOUN Mohamed (Aix en provence viti CI), Agent de constatation DGDDI	1000	5000	10000
LEFFAD Mariam (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MADOZ-VIDAL SICARD Annick (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
MAUCLAIR Florence (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
POHIER Sophie (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
REBERGUE Marie-Anne (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
RICOUX Pierre (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
RIPERT Marina (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
ROUTIER Jimmy (Aix en provence viti CI), CONTRACTUEL AUTRE	1000	5000	10000
SERRES Frederic (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
SIARD Benjamin (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
SMAALI Rafik (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
VITALIS Celine (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ACQUARONE Jean-Claude (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
AÏSSA-BEY Jean-Olivier (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BLANCHET Remy (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BONNEFEMNE Julie (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BORDES Virginie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CAMBIEN Sophia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
CASAMAYOU Jean-Luc (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
CASAMAYOU Christine (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DANIEL Xavier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DANIEL Matthieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DELPY SCHEMMELE Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DREYER Christophe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DUMONT Baptiste (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GALERA Julien (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GENCE Sophie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
GRICOURT Laetitia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
HELPER Brigitte (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
JOAULT Catherine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
LAVAU Benjamin (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LE MEUR Marianne (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MANI Danielle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MAOULIN David (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MICHEL Denis (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NGUYEN Quang-Quyen (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
OZENDA Mathieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PAPAZIAN Raphael (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PAULY Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PONZE Christine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SIMONNEAU Philippe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
TELMARD Anthony (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
URSULE Estelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
VASTEL Eric (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
ZURLETTI Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BANQUART Xavier (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BRINGARD Gisele (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000

CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
COUSIN Christine (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DARRIOULAT David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DI DONATO Randy (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Thomas (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
FELIX Magali (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GRESEQUE David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
GUEDON Sylviane (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
IHZAN Mustapha (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LARCHER Gilles (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LETOURNIANT Pascal (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
PICOT Marie (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
POPLAWSKI Sebastien (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
POUPEL Veronique (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
RINGEONNEAUD Philippe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
SANCHEZ Virginie (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
SAVOIRE Wilfrid (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SO Maely (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
YVAGNES Thierry (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
DERROUCH Joris (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Michel (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
FOSCO Julien (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MONAMY Cyrille (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
VALLEE Jean-Philippe (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
AOUSSAR Bouazza (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
AURAND Raphael (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BARBOT Romain (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CERSOSIMO Nicolas (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DAIRAIN Maxime (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DELCAMBRE Jerome (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Marc (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GADAN Alain (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GEYNET Stephan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000

GOUSSEAU Kevin (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GUIBAL Ronan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
HUELIN Arnaud (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
JACQUET Claudius (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LORENZO Benoit (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MAIRE Pierre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
PAGES Jean-Baptiste (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PONCET Alexandre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
SELVAY Jean-Luc (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
STUCK Mathieu (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
VIAL Laurent (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ANDRIVON Alphonse (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
BEHR Patrick (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BERTRAND Anne-Laure (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BESCOND Stephane (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BOLDIN Noelle (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BOLLA Guillaume (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BOUSSIÈRE Pascal (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
CHAPOUAND Sylvain (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
ERRERA Camille (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
FABRE Philippe (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
FACKEURE Willy (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GOUTOURNEAU Julien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
KEO Carine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LECCE Georges (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LOUIS Sebastien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MOUYCHARD Laura (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
OUCHENE Claude (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000

PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PROTH-LEZER Severine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
SHOLOBKO Gregory (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
THERY Kevin (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BOURDIN Sebastien (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BRUCHET Cathy (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
CARRIERE Romain (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
CHAUVELOT Jerome (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DEGARDIN Sandrine (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
GRARD Mel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LABORIE Dorian (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MAZET Jean-Patrice (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MILHAU Matthieu (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MOMBEL Pascal (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MOYANO David (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PHAM Emmanuel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
ROLLAND Thierry (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

AIX EN PROVENCE, LE 10 JUIN 2020

DR Aix-en-Provence

6, BLD DU CHATEAU-DOUBLE CS 80437

13098 AIX EN PROVENCE

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : CHAUSSADAS Stephanie

Téléphone : 09 70 27 91 09

Télécopie : 04 42 59 46 58

Mél : dr-provence@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2020/2 du directeur régional à AIX EN PROVENCE portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à MARSEILLE dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional
MARTINEZ Denis

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
--	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional
MARTINEZ Denis**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe III à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional
MARTINEZ Denis

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
--	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional
MARTINEZ Denis**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 18200 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 18455 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 18478 (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 26985 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 35626 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 36947 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37478 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38822 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39600 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39878 (DR Aix-en-Provence), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	250000	100000	250000
Matricule 39940 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39965 (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
Matricule 40071 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40313 (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
Matricule 40446 (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40507 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40581 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40958 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41146 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41287 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41339 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41351 (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 41405 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41611 (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 41778 (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 42113 (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 42115 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42211 (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42558 (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42723 (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42780 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42980 (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 43094 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43173 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43299 (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
Matricule 43545 (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 43694 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43831 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43893 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44304 (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	24000	10000	43000
Matricule 44551 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44755 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44944 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45062 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 45202 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45416 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45468 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45531 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45585 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46073 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 46265 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46326 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46579 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 46620 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 46622 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46709 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46713 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46721 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 46723 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46830 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 46862 (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 47431 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50042 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50096 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50348 (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50406 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50426 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50446 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50798 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51184 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51352 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51414 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51598 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 51616 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51632 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 51706 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52046 (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52094 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52129 (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 52316 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52747 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52774 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52910 (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52976 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 53040 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53080 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53128 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53194 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53240 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53301 (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000

Matricule 53448 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53591 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 53706 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54138 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54276 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54307 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54330 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 54385 (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 54406 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54502 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54522 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54731 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54771 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54829 (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 54896 (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55120 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55492 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55658 (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55781 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55804 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55929 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56060 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56092 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56156 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56160 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56283 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56361 (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	35000	15000	65000
Matricule 56645 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56762 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56794 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 57194 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 57358 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57539 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 57664 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57687 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57742 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57784 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57804 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000

Matricule 57853 (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
Matricule 57870 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58012 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58022 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58103 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58112 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58345 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58387 (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	250000	100000	250000
Matricule 58519 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58792 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58955 (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59016 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59139 (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 59161 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59348 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59394 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59650 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59658 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59870 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59918 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59931 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60006 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60011 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60046 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60048 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60127 (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	250000	100000	250000
Matricule 60310 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60540 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60656 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60716 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60786 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60814 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61028 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61350 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61484 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61796 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61914 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61984 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62046 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 62082 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62134 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62172 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62272 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62442 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62514 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63308 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63314 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63534 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63616 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63620 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63752 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63794 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63796 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63812 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63830 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63966 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63986 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64006 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64010 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64060 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64080 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64096 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64222 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64308 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64704 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64802 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64852 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional
MARTINEZ Denis

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional
MARTINEZ Denis**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 18200 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 18455 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 18478 (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 26985 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 35626 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 36947 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 37478 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 38822 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 39600 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 39878 (DR Aix-en-Provence), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	7500	15000
Matricule 39940 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 39965 (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40071 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 40313 (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40446 (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 40507 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 40581 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 40958 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 41146 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 41287 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 41339 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41351 (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

Matricule 41405 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 41611 (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41778 (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42113 (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42115 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42211 (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 42558 (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 42723 (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 42780 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 42980 (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43094 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 43173 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 43299 (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43545 (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43694 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 43831 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 43893 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 44304 (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
Matricule 44551 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 44755 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 44944 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 45062 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45202 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 45416 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 45468 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 45531 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 45585 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46073 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46265 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46326 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46579 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46620 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000

Matricule 46622 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46709 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46713 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46721 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46723 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46830 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46862 (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47431 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50042 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50096 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50348 (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50406 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50426 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50446 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50798 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 51184 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 51352 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 51414 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 51598 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51616 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 51632 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51706 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52046 (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52094 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52129 (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52316 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52747 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52774 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52910 (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52976 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53040 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53080 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53128 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53194 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53240 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53301 (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 53448 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53591 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53706 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54138 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54276 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54307 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54330 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54385 (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54406 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54502 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54522 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54731 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54771 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54829 (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54896 (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55120 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55492 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55658 (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55781 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55804 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55929 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56060 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56092 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56156 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56160 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56283 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56361 (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56645 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56762 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56794 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57194 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57358 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 57539 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57664 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 57687 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 57742 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 57784 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 57804 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 57853 (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57870 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58012 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58022 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58103 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58112 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58345 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58387 (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58519 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58792 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58955 (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59016 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59139 (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59161 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59348 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59394 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59650 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59658 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59870 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59918 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59931 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60006 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60011 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60046 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60048 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60127 (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60310 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60540 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60656 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60716 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60786 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60814 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61028 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61350 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61484 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61796 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61914 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61984 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62046 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000

Matricule 62082 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62134 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62172 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62272 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62442 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62514 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63308 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63314 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63534 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63616 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63620 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63752 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63794 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63796 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63812 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63830 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63966 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63986 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64006 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64010 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64060 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64080 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64096 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64222 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64308 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64704 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64802 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64852 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2020/2 du 10 juin 2020 du directeur régional
MARTINEZ Denis

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe